



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/43/L.8
19 octobre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-troisième session
TROISIEME COMMISSION
Point 91 de l'ordre du jour

. ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

Allemagne, République fédérale d', Argentine, Australie,
Bahamas, Barbade, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Cuba,
Egypte, Espagne, Hongrie, Inde, Italie, Luxembourg, Maroc,
Nouvelle-Zélande, Portugal, Rwanda et Yougoslavie : projet
de résolution

Etat de la Convention sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination raciale

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions pertinentes depuis 1973, dont la dernière en date est la résolution 41/104 du 4 décembre 1986,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général concernant l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 1/;

2. Exprime sa satisfaction devant le nombre des Etats qui ont ratifié la Convention ou y ont adhéré;

3. Réaffirme une fois de plus sa conviction que la ratification de la Convention ou l'adhésion à cet instrument sur une base universelle ainsi que l'application de ses dispositions sont nécessaires pour réaliser les objectifs de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale 2/;

1/ A/43/517.

2/ Résolution 38/14.

4. Prie les Etats qui ne sont pas encore parties à la Convention de la ratifier ou d'y adhérer;

5. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quarante-cinquième session, un rapport sur l'état de la Convention, sur la base de la résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée, en date du 21 décembre 1965.